



CLUB DU CHIEN D'AGILITY DE SAULX

Affilié à la S.C.I.F.

Terrain CD118 – 91160 SAULX-LES-CHARTREUX

Président : Julien LEFORT

Siège : 3 rue de la Montagne 91360 EPINAY SUR ORGE

<http://ccasaulx.fr>

N° Adhérent :

Chiot 2^{ème} chien SPA

Essai fait le :

1^{ère} année : 20.... Carte faite

Fait à Saulx le :

2^{ème} année :

3^{ème} année :

4^{ème} année ou plus :

par :

Règlement : Espèce - Chèque

Nbr de chèques : ...

Banque :

Pièce à fournir lors de l'inscription :

- Un certificat de bonne santé délivré par votre vétérinaire pour les chiots de moins de 6 mois
- Les **photocopies** du passeport et/ou carnet de santé Pages de garde
(1^{ère} page : vos coordonnées et celles du chien R
+ les pages de tous les vaccins : Rage (à partir de 3 mois), CHL
Maladie de carré « C », Hépatite de Rubarth « H », P
Parvovirose « P », Leptospirose « L » Toux de chenil « Li ». Pi
- Règlement de 210€ annuellement en janvier, après au prorata selon le mois d'inscription (possibilité de faire jusqu'à 3 chèques à l'ordre de CCA Saulx).
- Contrat d'adoption pour les chiens de plus de 6 mois venant de la SPA Contrat SPA
- Certificat de détention pour les chiens catégorisés Certif détention
- Assurance responsabilité civile (avec la mention que les animaux sont pris en compte) Assurance

MAITRE :

Nom : Prénom : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

CHIEN :

Nom : Sexe : Male Femelle

Race : Affixe (nom de l'élevage) :

Date de naissance :/...../..... Date d'arrivée au domicile du maître :/...../.....

Comment avez-vous connu notre club ?

- Un ami Un adhérent du club Lors d'une de nos sorties
 Publicité Vétérinaire Déjà adhérent au club auparavant
 Autre(s) :

Si votre chien mange des croquettes, quelle est la marque :



CHARTRE DU CLUB

- Tenir son animal en laisse
- Respecter les horaires des cours
(L'accès aux cours sera refusé pour un retard de plus de 15min, ou pour des retards répétés)
- Tout adhérent mineur sera systématiquement accompagné par un adulte responsable tout au long du cours
- Détendre son animal avant d'entrer sur le terrain
- Amener son matériel pour les cours (laisse, collier de travail, muselière, eau, jouet, récompenses, sacs à crottes). Le collier de travail est recommandé (sauf certificat médical), si le maître décide ne pas en mettre et que le chien perturbe le cours et n'est plus sous contrôle, le moniteur est en droit d'exclure le chien du cours, voir du club si cela se répète et cela sans remboursement.
- Ramasser les déjections de son animal sur le terrain et autour du club
(Chaque adhérent doit avoir ses propres sacs) et les mettre dans les poubelles
- Ne pas se servir des obstacles d'agility sans un moniteur
- Ne pas entrer sur les terrains sans y avoir été invité
- Ne pas fumer sur les terrains
- Respecter les éducateurs et exécuter les exercices demandés en cours
- Respecter les locaux, les installations et la propreté du club
- Ne pas se garer aux abords de la piste cyclable
(Se mettre sur le parking ou de l'autre côté de la rue)
- Avoir une attitude courtoise envers les autres adhérents et les moniteurs
- Respecter son animal
(Aucun acte de maltraitance ne sera toléré et entraînera automatiquement l'exclusion du club sans remboursement)
- Ne pas venir au club avec un animal malade, suivant un traitement pour une maladie infectieuse ou en chaleur
- Aucun remboursement de cotisation en cours d'année sauf certificat du vétérinaire ou lettre de l'employeur si déménagement

Date :

Signature